

Image not found or type unknown



Garde alternee et pension alimentaire

Par **paquet**, le **08/06/2009** à **08:57**

Bonjour,
mon mari a deux garçons que nous avons en garde alternee 1 semaine sur deux .nous travaillons tout les deux lui 1300euros et moi 1200euros nous avons un pret maison de 750 euros ..nnous avons une petite fille .rnde puis la nouvelle loi de la caf nous touchons 188euros d'allocations familiales .rnl la mere des garçons vit seule est touche a peu pres 1000euros par mois mais a garder toutes les autres prestations .rnelle a demander une pension alimentaire ,je voudrais savoir a combien va s'elever cette pension ?ncordialement

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **09:19**

Bonjour,
Seul le JAF est en mesure de fixer le montant de la pension alimentaire. Il statuera en fonction des revenus et charges de chacun des parents.
Cordialement.